



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2024

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Dixième session
Addis-Abeba (hybride), 23-25 avril 2024

Point 8 (a) de l'ordre du jour provisoire*
**Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés,
de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération
concernant les sous-thèmes du Forum régional : pas de pauvreté**

Document de travail sur le sous-thème : Éliminer la pauvreté

I. Introduction

1. L'objectif de développement durable 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) comprend sept cibles et 14 indicateurs. À moins de sept ans de l'échéance fixée pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique est encore bien loin de parvenir à réaliser une grande partie des cibles de l'objectif 1 d'ici 2030. Certes, des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais pour beaucoup de cibles, ils sont trop lents ou les acquis sont tout simplement en train de disparaître. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés au regard de certains indicateurs, à partir des dernières informations disponibles. Des succès et des difficultés ont été enregistrés, et une attention particulière doit être accordée de toute urgence à bon nombre de domaines si l'on veut pouvoir accélérer les progrès dans les années qui nous séparent de l'échéance de 2030.

2. L'objectif 1 est étroitement lié à d'autres objectifs, et les progrès accomplis dans la réalisation de ces autres objectifs permettent d'atteindre plus facilement les différentes cibles énoncées dans l'objectif 1. L'élimination de la pauvreté passe notamment par la réalisation des objectifs 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). La réduction de la pauvreté est également inscrite dans divers objectifs et aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, notamment l'aspiration 1, une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, l'objectif 1 : un niveau et une qualité de vie élevés et le bien-être de tous les citoyens et l'objectif 4 : économies transformées et création d'emplois.

3. Le problème le plus important auquel se heurte la réalisation de l'objectif de développement durable 1 en Afrique est le fait que, depuis 1990, la lenteur des efforts de réduction de la pauvreté s'est trouvée de manière générale accentuée ces dernières

* ECA/RFSD/2024/1/Rev.1.



années par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a retardé, perturbé ou temporairement inversé les progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs. Le relèvement de la pandémie a été mitigé et insuffisant, et les effets de la pandémie se font encore ressentir, dans un contexte où diverses autres crises mondiales entravent la croissance économique sur le continent. Dans de nombreux pays, le niveau d'endettement élevé a rendu impossible une reprise rapide et éloigné encore davantage l'Afrique de la réalisation de l'objectif 1.

II. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs

A. Indicateur 1.1.1 : proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation d'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

4. L'Afrique a fait des progrès remarquables pour réduire le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté entre 2000 et 2019, années où la part de la population du continent vivant dans l'extrême pauvreté¹ est passée de 49,8 à 31,4 %.² Bien que l'Afrique ait enregistré une forte croissance économique au début des années 2000, les efforts de réduction de la pauvreté y ont été beaucoup plus lents que dans d'autres régions du monde. Ce rythme a encore baissé depuis 2015 et, même si les efforts de réduction de la pauvreté sont repartis en 2021, la pandémie et d'autres crises ont inversé les progrès réalisés les années précédentes.

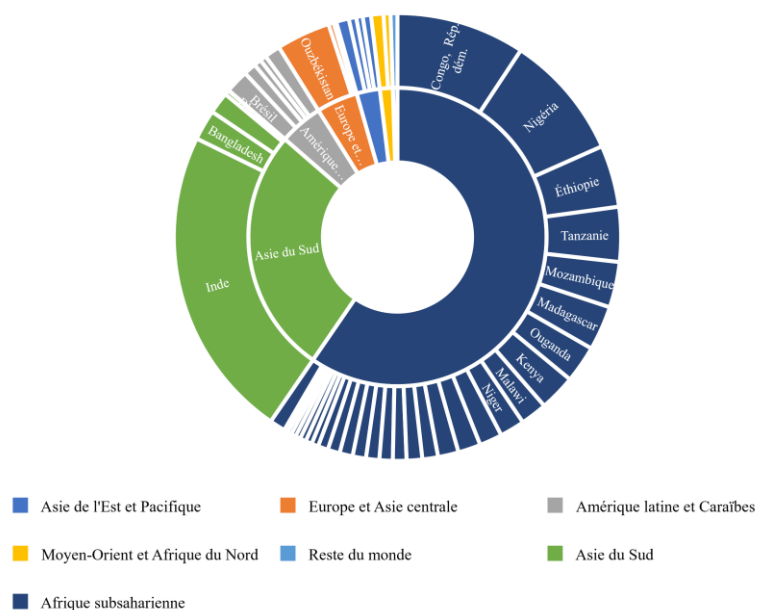
5. Aujourd'hui, la pauvreté mondiale reste concentrée en Afrique : comme le montre la figure I, en 2019, environ 55 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 2,15 dollars dans le monde vivaient sur le continent, où le taux de pauvreté est à peu près deux fois plus élevé que celui de la deuxième région la plus pauvre du monde³.

¹ On entend par extrême pauvreté le fait de vivre en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international à 2,15 dollars par personne et par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2017).

² Estimations de la CEA.

³ Banque mondiale, Plateforme Pauvreté et inégalités. Disponible en anglais à l'adresse <https://pip.worldbank.org/home> (page consultée le 12 février 2024).

Figure I
Répartition des personnes vivant dans l'extrême pauvreté



Source : Calculs de la CEA fondés sur les données de la Plateforme Pauvreté et inégalités de la Banque mondiale. Disponible en anglais à l'adresse <https://pip.worldbank.org/home> (page consultée le 12 février 2024).

6. En 2019, 31,4 % (407 millions de personnes) des Africains vivaient en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international⁴. Selon les estimations, le taux de pauvreté devrait augmenter légèrement en 2024 et atteindre 32,6 %, et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté devrait ainsi passer à près de 70 millions.

7. La réduction de la pauvreté en Afrique a été inégale d'une sous-région à l'autre et d'un groupe à l'autre, et bien des pays sont encore loin du compte. On estime qu'au lendemain de la pandémie de COVID-19, 55 millions de personnes auraient basculé dans la pauvreté en l'espace d'à peine une année⁵. Sur les 28 pays du monde qui affichent des taux d'extrême pauvreté supérieurs à 30 %, 23 sont africains⁶.

8. Seules l'Algérie, l'île Maurice et la Tunisie sont en bonne voie pour ce qui est de la réalisation de l'objectif de développement durable 1. Le Bénin et la Côte d'Ivoire sont sur la bonne voie, mais doivent encore faire face à certaines difficultés⁷. Le Malawi et le Mozambique sont exposés à un risque élevé de pauvreté à cause de différentes crises qui ont fait baisser la productivité agricole et provoqué des déplacements de populations, plongeant ainsi un grand nombre de personnes dans la pauvreté en moins d'une année.

⁴ Voir E/ECA/COE/42/4/Rev.1, sect. III.

⁵ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021 : Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19* (Addis-Abeba, 2022).

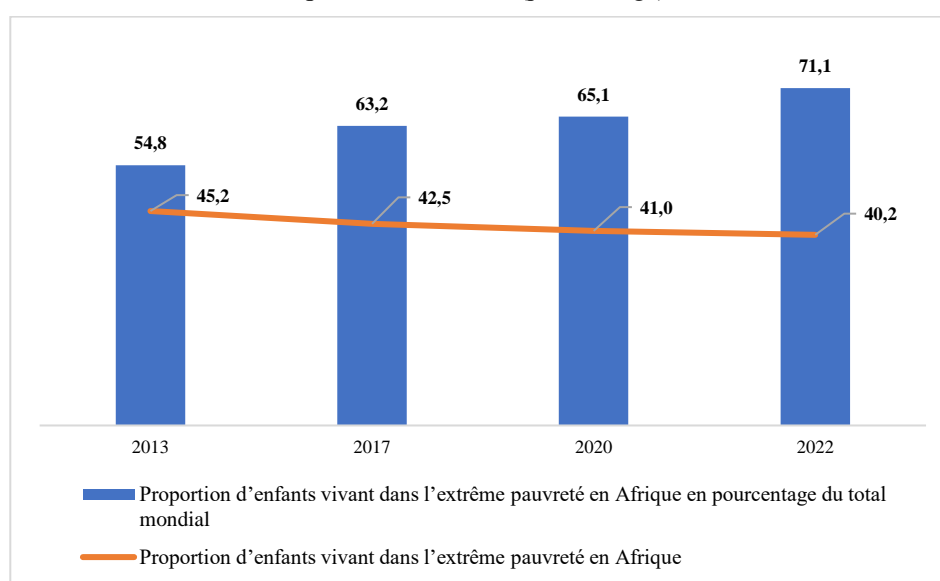
⁶ Enoch Randy Aikins et Jacobus Du Toit McLachlan, « L'Afrique est en train de perdre la bataille contre l'extrême pauvreté », Institut d'études de sécurité, 13 juillet 2022.

⁷ Jeffrey D. Sachs et autres, *Rapport sur le développement durable 2023 : mise en œuvre des programmes de relance des objectifs de développement durable* (Paris, Réseau des solutions pour le développement durable ; Dublin, Dublin University Press, 2023).

B. Indicateur 1.2.2 : proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

9. En dépit des progrès remarquables qui ont été faits pour faire baisser le nombre d'enfants vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne, de 45 % en 2013 à 40 % en 2022, comme on peut le voir dans la figure II, la probabilité qu'un enfant africain soit victime de la pauvreté est 25 % plus élevée que celle d'un adulte⁸. L'extrême pauvreté chez les enfants est de plus en plus une réalité en Afrique : en 2022, 71 % des enfants vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde se trouvaient en Afrique sub-saharienne⁹. Il convient dès lors de mettre en place sans plus tarder des stratégies ciblées de lutte contre la pauvreté chez les enfants du continent, notamment parce que les deux tiers des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne ont moins de 10 ans¹⁰.

Figure II
Pauvreté infantile en Afrique subsaharienne (pourcentage)



Source : CEA, d'après Sarah Hague, Paul Quarles van Ufford et Bob Muchabaiwa, « Bonnes ou mauvaises nouvelles pour l'Afrique : tendances récentes de la pauvreté monétaire infantile en Afrique subsaharienne » (Nairobi, Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], 2023).

10. La pauvreté ne se manifeste pas uniquement par de faibles niveaux de revenus, mais elle touche également de nombreux aspects de la vie quotidienne. L'indice de pauvreté multidimensionnelle permet de mesurer les privations subies par les ménages dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la qualité de vie. En 2022, on estimait à 1,2 milliard le nombre de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle¹¹. Les ménages les plus pauvres subissent pour la plupart des privations ayant trait à l'accès aux combustibles modernes, mais aussi au logement,

⁸ Sarah Hague, Paul Quarles van Ufford et Bob Muchabaiwa, « Bonnes ou mauvaises nouvelles pour l'Afrique : tendances récentes de la pauvreté monétaire infantile en Afrique subsaharienne » (Nairobi, Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], 2023).

⁹ Daylan Salmeron-Gomez et autres, « Global trends in child monetary poverty according to international poverty lines (Tendances mondiales de la pauvreté monétaire infantile selon les seuils de pauvreté internationaux) », Document de travail de Policy Research, No. 10525 (Washington, Banque mondiale et UNICEF, 2023).

¹⁰ Hague, Quarles van Ufford et Muchabaiwa, « Bonnes ou mauvaises nouvelles pour l'Afrique ».

¹¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Oxford Poverty and Human Development Initiative, Indice global de pauvreté multidimensionnelle : analyse des différents types de privations aux fins de la réduction de la pauvreté multidimensionnelle (New York et Oxford, 2022).

à l'assainissement, à l'eau potable, à la scolarité et à la mortalité infantile. Les premières indications de l'impact mondial de la pandémie ne laissent guère de place au doute et montrent une détérioration sensible de la situation des personnes vivant dans la pauvreté dans les dix types de privations pris en compte dans l'indice.

11. Avant la pandémie de COVID-19, le score de l'indice avait respectivement baissé en Algérie de 2,1 % (2012) à 1,4 % (2019), au Burundi de 82,3 % (2010) à 75,1 % (2017), et en Mauritanie de 62,7 % (2011) à 56,2 % (2015)¹². La pandémie a toutefois ruiné une décennie d'efforts de lutte contre la pauvreté. En Mauritanie, le score de l'indice est passé de 56,2 % en 2015 à 57,4 % en 2021. En Afrique, la pandémie a eu un impact très disproportionné sur les secteurs de la santé et de l'éducation, et sur l'économie. Les répercussions de la pandémie ont été accentuées par les effets en cours des changements climatiques, des crises en Ukraine et à Gaza et de conflits locaux.

12. Au cours de la pandémie, plus de 50 millions d'élèves de 40 pays ont été privés d'un ou de plusieurs repas quotidiens nutritifs,¹³ ce qui a probablement entraîné une hausse du score de l'indice du continent par ses effets sur la nutrition et la mortalité des enfants. Selon les estimations, la mortalité infantile à Madagascar aurait augmenté en 2021 par rapport aux niveaux d'avant la pandémie et, en Mauritanie, le pourcentage de ménages directement touchés par la mortalité infantile aurait enregistré une légère hausse, de 5,0 à 5,3 % sur la période 2015-2021¹⁴.

13. Les fermetures prolongées d'écoles pendant la pandémie ont provoqué des décrochages scolaires définitifs, avec des conséquences négatives sur ce que pourraient être par la suite les revenus et la croissance économique. Aux premières heures de la pandémie, des millions d'élèves avaient dû interrompre leurs cours, parce que toutes les écoles africaines ou presque avaient fermé et ce, pendant plus d'une année pour beaucoup d'entre elles. La pandémie a en outre entraîné une diminution massive des dépenses d'éducation dans toute l'Afrique. En 2020, les dépenses par habitant du secteur de l'éducation ont diminué de 8 % en moyenne, voire de 25 % dans certains pays, par rapport à 2019¹⁵. En raison des pertes de revenus dues à la pandémie, les dépenses des ménages ont fortement baissé, ce qui a contribué à multiplier les abandons scolaires et à réduire le nombre moyen d'années de scolarité.

14. La pandémie a provoqué une crise économique mondiale et plongé de nombreuses familles dans l'extrême pauvreté. La croissance économique devrait chuter en Afrique à -3,3 % en 2020, précipitant la région dans sa première récession en 25 ans, avec des pertes de production d'au moins 115 milliards de dollars entravant ainsi considérablement la capacité des gouvernements d'assurer aux populations des services de base comme l'électricité, l'eau potable et le logement¹⁶.

¹² PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, Indice global de pauvreté multidimensionnelle : mettre fin à la pauvreté dans le monde — données pour des actions à fort impact (unstacking global poverty – data for high impact action) (New York, 2023).

¹³ UNICEF, Bureaux régionaux pour l'Afrique orientale et australe et pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, COVID-19 : A Catastrophe for Children in Sub-Saharan Africa – Cash Transfers and a Marshall Plan Can Help ('COVID-19: une catastrophe pour les enfants d'Afrique subsaharienne — Les transferts d'argent et un plan Marshall peuvent aider') (Nairobi et Dakar, 2020).

¹⁴ PNUD et Oxford Poverty and Human Development Initiative, 'L'indice global de pauvreté multidimensionnelle 2023'.

¹⁵ Matthew Cummins et autres, « The impacts of COVID-19 on education spending in Africa and possible recovery pathways (Impacts de la COVID-19 sur les dépenses d'éducation en Afrique et solutions de reprise envisageables) », Document de travail sur les politiques sociales et éducatives (UNICEF, Bureaux régionaux pour l'Afrique orientale et australe, pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, et pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, 2022).

¹⁶ Banque mondiale, « La Banque mondiale confirme le ralentissement économique en Afrique subsaharienne et définit les politiques nécessaires à la reprise », 8 octobre 2020.

C. Indicateur 1.3.1 : proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes, nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

15. L'objectif de développement durable 1 met en évidence l'importance de la protection sociale pour aider les personnes et les communautés confrontées à des difficultés économiques et veiller à ce qu'elles aient accès aux services essentiels, aux ressources et autres opportunités. Cependant, en raison d'une protection sociale incomplète et inadaptée, de nombreuses personnes restent vulnérables aux chocs et continuent de vivre dans la pauvreté. Selon les estimations, seule 17,4 % de la population bénéficierait d'au moins une prestation de protection sociale en Afrique^{17,18}. La protection sociale formelle reste limitée et souffre d'un manque de financement. Le taux moyen de couverture sociale des enfants est faible sur le continent, avec 12,6 %, et est encore plus faible en Afrique subsaharienne, avec 10,5 %^{19,20}. Les taux de couverture de prestations de maternité (14,9 %), d'accidents du travail (18,4 %) et d'invalidité (9,3 %) sont également faibles en Afrique.²¹

16. Des améliorations notables ont été apportées à la couverture et à l'adaptation des systèmes nationaux de protection sociale de 14 pays. Des politiques nationales de l'emploi ont été élaborées dans neuf pays membres de la CEA et des services publics chargés de l'emploi renforcés dans six autres. Des évaluations ont été réalisées en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Sénégal et en Zambie sur les possibilités d'emploi que présentent les investissements dans les infrastructures des secteurs des transports et de l'énergie²².

17. L'élargissement du système de protection sociale recueille une forte adhésion politique et est largement perçu comme un facteur essentiel du développement socio-économique de l'Afrique. Dans le cadre de l'Agenda 2063, les pays sont encouragés à porter leurs dépenses de protection sociale de leur niveau actuel de 2 % du produit intérieur brut (PIB) à 5 % d'ici 2063 et à étendre la couverture aux travailleurs du secteur informel et des zones rurales²³. À la quatorzième réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT), organisée en 2019, les représentants des pays africains se sont engagés à étendre progressivement leur couverture de protection sociale²⁴.

18. Malgré leur volonté politique d'étendre la protection sociale sur leur territoire, les pays africains continuent d'accuser du retard par rapport au reste du monde. Comme le montre la figure III, les dépenses consacrées par les pays africains à la

¹⁷ Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : La protection sociale à la croisée des chemins — bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

¹⁸ Il faut souligner ici que le montant de l'aide accordée est souvent insuffisant pour avoir le moindre impact sur la pauvreté. Pour plus d'informations, voir Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2021 : Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19* (Addis-Abeba, 2022).

¹⁹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

²⁰ On peut observer aussi d'autres disparités entre les sous-régions. Pour plus d'informations, voir OIT, *Stratégie régionale de protection sociale en Afrique, 2021-2025 : Vers 40 % — un cadre pour l'accélération de la couverture en protection sociale pour atteindre les ODD* (Genève, 2021).

²¹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

²² Pour plus d'informations, voir les rapports sur les évaluations d'impact pour maximiser la création d'emplois sur le site Web <https://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Projects/strengthen2/whatsnew/lang--fr/index.htm>.

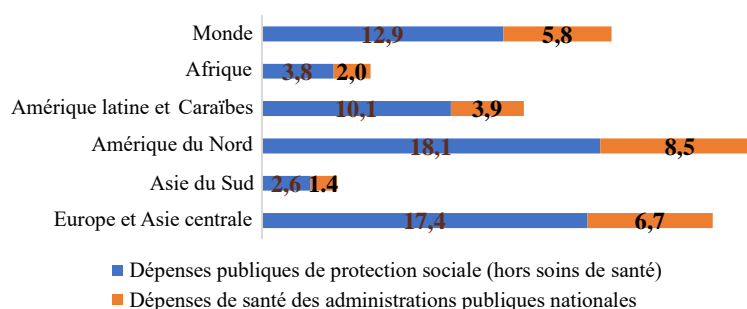
²³ Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons — Document cadre* (Addis-Abeba, 2015).

²⁴ OIT, Déclaration d'Abidjan : faire progresser la justice sociale — façonner l'avenir du travail en Afrique (AFRM.14/D.4(Rev.).

protection sociale, en pourcentage du PIB, sont de 3,8 % et comptent parmi les plus faibles de toutes les régions du monde²⁵. Les dépenses de santé publique ne représentent en moyenne que 2 % du PIB, soit environ un tiers de la moyenne mondiale. La protection sociale absorbe en moyenne 12,9 % du PIB dans le monde. En dépit de l'importance qu'elle revêt pour la réduction de la pauvreté, la plupart des gouvernements africains n'ont pas suffisamment investi dans ce domaine.

Figure III

Dépenses publiques de protection sociale et de santé aux niveaux mondial et régional, 2018 (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : adapté de OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : La protection sociale à la croisée des chemins — bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

19. Pour faire face à la pandémie et à ses répercussions sur la pauvreté, les gouvernements à travers le monde ont très rapidement renforcé leurs dispositifs de protection sociale, le plus souvent par des moyens numériques. Au Togo, le Gouvernement a mis en place des paiements numériques rapides et efficaces pour près de 600 000 résidents dans les villes²⁶. La pandémie a toutefois mis au jour d'importantes lacunes dans la couverture numérique et non numérique, ainsi que des problèmes pour toucher les travailleurs du secteur informel, les femmes et les jeunes.

D. Indicateur 1.4.1 : proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

20. De 2015 à 2022, 185 millions de personnes ont eu accès à l'eau en Afrique subsaharienne, soit un taux de couverture moyen de 65 %²⁷. Les progrès enregistrés sont très variables d'un pays à l'autre. Maurice a déjà réalisé une couverture totale, et l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde et les Seychelles, avec relativement peu d'efforts, ne sont plus très loin de l'objectif d'un accès universel à l'eau fixé pour 2030. En revanche, le Burkina Faso, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe enregistrent une régression et doivent consentir des efforts concertés pour inverser la tendance qu'ils affichent et accélérer les progrès nécessaires pour atteindre l'objectif de 2030.

21. La couverture en services d'assainissement de base a peu évolué, de 30 % en 2015 à 35 % en 2022. Les progrès sont variables d'un pays africain à l'autre : les Seychelles sont en bonne voie pour atteindre la couverture universelle en services d'assainissement de base d'ici 2030 ; l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde

²⁵ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

²⁶ Banque mondiale, « Donner la priorité aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables d'Afrique de l'Ouest : voici comment la technologie (apprentissage automatique, analyse géospatiale et métadonnées des téléphones portables) a permis au programme de protection sociale Novissi au Togo de changer la donne pendant la pandémie », 13 avril 2021.

²⁷ Données du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Disponible en anglais à l'adresse <https://washdata.org/> (page consultée le 29 janvier 2024).

et le Rwanda ont une couverture relativement élevée, mais doivent encore intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif de 2030 ; et dans certains pays, dont le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe, les efforts déployés sont restés vains et les taux de couverture sont aujourd'hui parmi les plus bas du continent²⁸.

22. À peu près 56 % de la population africaine a eu accès à l'électricité en 2023²⁹. Ce taux est certes encourageant, mais il montre également qu'il y a lieu d'étendre encore la couverture.

III. Enjeux, tendances et opportunités émergentes en vue de l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 1

A. Enjeux

23. Les pays africains doivent faire face à des enjeux comme le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services d'assainissement, qui vont au-delà de l'insuffisance de leurs revenus. Ces dernières années, nombreux sont les gouvernements qui n'ont pas réussi à créer suffisamment d'emplois productifs pour promouvoir une transformation structurelle susceptible de créer plus de valeur ajoutée et de favoriser des activités économiques plus productives.

24. Bien souvent, la protection sociale ne touche pas ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les travailleurs du secteur informel, et plus particulièrement les femmes³⁰. Ainsi, seules 28 % des personnes gravement handicapées ont accès aux prestations d'invalidité dans le monde, et seulement 1 % dans les pays à faible revenu³¹. Une attention toute particulière doit être accordée au faible taux de couverture d'une protection sociale adéquate pour les enfants. Il importe de mettre en place des stratégies de protection sociale complètes et inclusives qui visent à élargir la couverture sociale des enfants et à garantir qu'ils bénéficient de services d'assistance tout au long de leur vie.

25. Un grand nombre des prestations de protection sociale mises en place par les gouvernements pendant la pandémie consistaient en des paiements ponctuels ou étaient des solutions à court terme. Les gouvernements doivent désormais se résoudre à revoir ces mesures pour tenir compte de l'accentuation des pressions budgétaires.

26. La crise économique mondiale actuelle risque de pousser les travailleurs à accepter des emplois de moindre qualité et mal rémunérés, sans garantie d'emploi ni protection sociale. La nécessité de mettre en place des dispositifs de protection sociale universelle et d'offrir des possibilités d'emploi décent ne fera que se renforcer avec l'accélération du passage aux systèmes économiques verts et numériques, ainsi qu'avec l'avènement de transitions démographiques.

27. Le secteur informel en Afrique, qui est vaste, n'offre ni conditions de travail décentes ni protection sociale et piège des millions de personnes dans la pauvreté. L'inadéquation entre qualifications et emplois, le manque de possibilités d'emploi décent et les taux de chômage élevés chez les jeunes, souvent trois à cinq fois plus

²⁸ Données du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Disponible en anglais à l'adresse <https://washdata.org/> (page consultée le 29 janvier 2024).

²⁹ Nations Unies, « Faire progresser la réalisation de l'ODD 7 en Afrique », Notes de synthèse du Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2023 (New York, 2023).

³⁰ Pour plus d'informations, voir Femmes dans l'emploi informel : globalisation et organisation, « Long economic COVID for informal workers (Coût économique pour les travailleurs du secteur informel de la longue période de la COVID-19) », juillet 2022.

³¹ Nations Unies, « Note de synthèse : Inclusion du handicap dans la riposte à la COVID-19 » (2020).

élevés que dans les tranches d'âge supérieures, risquent d'alimenter les tensions sociales. Les inégalités de genre sur le marché du travail, notamment les écarts de rémunération, l'accès limité à l'emploi formel et les charges inégales des travaux domestiques non rémunérés, sont autant de facteurs qui compromettent la réduction de la pauvreté.

28. Les effets des changements climatiques, qui touchent de manière disproportionnée les communautés pauvres et vulnérables et se traduisent notamment par des pertes d'emplois, des déplacements de populations et la raréfaction des ressources, entravent la réduction de la pauvreté et accentuent le phénomène et les inégalités dans et entre les différents pays. Les pays subissent également le contrecoup de catastrophes naturelles, comme les cyclones et les inondations au Mozambique.

29. Nombre de pays se sont retrouvés en situation de surendettement au lendemain de la pandémie. Dans les pays en développement, les taux d'intérêt sont jusqu'à huit fois plus élevés que dans les pays développés. Le service de la dette y prend souvent le pas sur les dépenses sociales, ce qui ne permet pas à ces pays de s'investir suffisamment dans la promotion des droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable. Les niveaux insoutenables et inégalés des dettes publiques dans le monde se sont mués en une crise des droits de l'homme : nombre de gouvernements dépensent plus pour le service de leur dette que pour investir dans le capital humain, les droits économiques et sociaux et les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, notamment la protection sociale, l'éducation des enfants et l'accès aux soins de santé à un coût abordable.

30. Au niveau mondial, la fraude et l'évasion fiscales feraient perdre environ 480 milliards de dollars chaque année³². Dans les pays où la marge de manœuvre budgétaire est déjà insuffisante, l'équivalent de la moitié des budgets alloués à la santé publique est ainsi grevé, ce qui ne leur permet pas d'investir dans ce qui leur est utile.

B. Tendances émergentes

31. Les tendances émergentes, notamment l'automatisation croissante, la numérisation et les nouvelles modalités de travail, qui sont en train de transformer le monde du travail et de créer de nouvelles opportunités, présentent des risques liés au déplacement d'emplois et à l'inadéquation des qualifications, qui ont des conséquences préjudiciables pour les populations vulnérables. Ces tendances méritent une attention particulière et des mesures proactives, notamment en matière de formation professionnelle et d'élaboration de stratégies d'adaptation.

32. En Afrique, l'urbanisation rapide ouvre des perspectives de création d'emplois, mais pose des problèmes liés à l'augmentation de l'informalité et à la précarité des logements et des infrastructures.

33. Si l'extension de la protection sociale en Afrique s'est limitée à la protection sociale formelle, les régimes de protection sociale traditionnels et informels, qui, pour la plupart des Africains, sont un élément essentiel de la vie quotidienne, n'ont guère été pris en compte. Les mécanismes de protection sociale informels autochtones, fondés sur des valeurs traditionnelles et la parenté ou l'entraide mutuelle auto-organisée, antérieures à la colonisation, ont toujours été un outil privilégié de

³² Réseau mondial pour la justice fiscale, État de la justice fiscale 2023 (Bristol, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2023).

protection et de cohésion sociales³³ et peuvent contribuer à atténuer des risques collectifs, comme les inondations et les sécheresses.³⁴

C. Opportunités

34. Investir dans l'extension de la protection sociale et dans les efforts de création d'emplois paraît tout à fait justifié. Le renforcement de la protection sociale, notamment par l'élargissement de la couverture sociale aux travailleurs informels et aux groupes vulnérables, peut aider à stimuler la résilience et à réduire la pauvreté. Selon les estimations, des investissements dans l'économie des soins et dans la transition verte pourraient, d'ici 2030, générer dans le monde respectivement 280 et 100 millions d'emplois^{35,36}. Les revenus tirés de la création d'emplois pourraient contribuer à créer un cercle vertueux susceptible d'accélérer des transitions justes et d'instaurer des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus équitables.

35. Grâce à l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, lancé en septembre 2021 pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 1 en Afrique en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté, des investissements dans les économies verte, numérique et des soins sont mobilisés pour créer des millions d'emplois décents pour les groupes vulnérables, stimuler leurs revenus, élargir leur protection sociale et renforcer leur résilience face aux chocs. L'Accélérateur vise à établir des cadres de financement nationaux et à mobiliser des ressources publiques et privées, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, pour élargir la protection sociale à 4 milliards de personnes et créer 400 millions de nouveaux emplois décents d'ici 2030.

36. Grâce au programme Emplois ouverts aux jeunes (JOY), les jeunes du secteur agricole au Cameroun et au Kenya acquièrent des compétences techniques et les entreprises agroalimentaires reçoivent des services financiers et non financiers innovants pour les aider à s'établir. Au niveau régional, une initiative visant à promouvoir des emplois décents dans le secteur forestier est mise en œuvre actuellement dans des pays d'Afrique de l'Est, dont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

37. Le secteur privé peut contribuer à renforcer la protection sociale en apportant les financements nécessaires à la mise en place d'une couverture sociale. Les gouvernements peuvent s'associer au secteur privé pour concevoir des systèmes de financement rentables pour les programmes de protection sociale. En 2020, Babyl s'est engagée dans un partenariat avec le Gouvernement rwandais sur 10 ans, pour donner accès à des soins de santé numériques à toute personne âgée de plus de 12 ans³⁷. Les patients peuvent ainsi accéder aux services de télésanté par SMS ou par messagerie vocale, y compris pour prendre des rendez-vous, avoir des consultations

³³ Les régimes autochtones de protection sociale comme clés de voûte de la sécurité sociale en Afrique (publication des Nations Unies, 2024).

³⁴ Marius Olivier, Edwell Kaseke et Letlhokwa George Mpedi, « Formulating an integrated social security response: perspectives on developing links between informal and formal social security in the SADC region », document présenté au Groupe d'experts sur les questions de développement et à la Conférence de recherche de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies sur le thème « Unlocking Human Potential Linking the Informal and Formal Sectors (libérer le potentiel humain en reliant les secteurs formel et informel) », Helsinki, septembre 2004.

³⁵ OIT, « Investir dans des politiques transformatrices pour les soins aux enfants : avantages pour l'égalité de genre et la justice sociale », Note d'information de l'OIT (Genève, 2023).

³⁶ OIT, « La transition écologique juste : une solution de l'OIT pour la création de 100 millions d'emplois d'ici 2030 », 24 mai 2022.

³⁷ Pour plus d'informations, voir Leontina Postelnicu, « Babylon signe un partenariat de 10 ans avec le Gouvernement rwandais (Babylon inks 10-year partnership with Rwandan government) », MobiHealthNews, 4 mars 2020 ; et STL Partners, « Télésanté dans les marchés émergents : Babyl réduit les inégalités en matière de soins de santé au Rwanda (Telehealth in emerging markets: Babyl closes the gap in Rwandan healthcare inequality) ».

avec des médecins ou des infirmières, recevoir des ordonnances et des informations sur les analyses à effectuer en laboratoire, toutes choses qui permettent à ceux qui n'ont pas de smartphone ou de plan de données d'avoir accès à ces services. KT Rwanda Networks, entreprise d'infrastructure de télécommunications, s'est associée à Babyl pendant la pandémie de COVID-19 pour faire don de smartphones à Babyl et aux centres de soins de santé qui utilisent Babyl, contribuant ainsi à élargir les soins de santé numériques à l'ensemble du pays dans le cadre d'une initiative du Gouvernement intitulée « Connecter le Rwanda ».

38. Les membres de la CEA peuvent lutter efficacement contre la pauvreté par la mise en place de politiques et de programmes concertés et complets, comme le programme « Promouvoir l'emploi décent et l'industrialisation inclusive (Advancing decent work and inclusive industrialization) » en Éthiopie, qui devrait contribuer à stimuler l'emploi des femmes et des jeunes, à promouvoir la productivité et la compétitivité industrielles dans le secteur du textile et de l'habillement, à renforcer la sécurité et à garantir aux travailleurs une égalité de traitement, et la possibilité de se faire entendre et de se faire représenter.

39. Des initiatives visant à promouvoir les petites et moyennes entreprises et à assurer le passage de l'économie informelle à l'économie formelle, notamment par la formation professionnelle, sont indispensables pour réduire la pauvreté. En Afrique australe, des efforts sont en cours dans le cadre de politiques et de programmes ciblés visant à renforcer les petites et moyennes entreprises et à soutenir la croissance de ces entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, ainsi qu'à donner aux populations qui ont été longtemps défavorisées, y compris les femmes et les jeunes, les moyens de se prendre en charge.

40. Dans la mesure où les chocs induits par les changements climatiques continuent de se produire et où les pertes d'emploi touchent les communautés vulnérables de manière disproportionnée, les investissements dans des emplois verts dans les domaines des énergies renouvelables, de l'agriculture durable et des infrastructures résilientes aux effets des changements climatiques peuvent aider à créer des emplois décents et à lutter dans le même temps contre les effets des changements climatiques.

41. Plusieurs opportunités s'offrent pour aider à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 1. Plusieurs pays ont mis en place des cadres politiques pour accélérer la réduction de la pauvreté. L'Afrique du Sud s'est dotée de six atouts importants pour atteindre cet objectif : une structure de gouvernance fédérale ; des infrastructures financières, technologiques et physiques performantes ; la diversité culturelle ; un secteur privé fort et moderne ; des ressources financières ; et la coopération Sud-Sud. Au Mozambique, cinq grandes pistes ont été retenues pour financer les objectifs : mobilisation de ressources intérieures, financement par l'emprunt, financement par actions, marchés de capitaux intérieurs et lutte contre la corruption, le gaspillage et les flux financiers illicites. À Maurice, il faut souligner les efforts déployés pour accélérer les investissements dans l'économie verte et l'économie bleue, mettre en place des partenariats public-privé et encourager l'émission d'obligations en faveur de la lutte contre la pauvreté.

42. L'Afrique devrait utiliser sa main-d'œuvre en pleine croissance pour stimuler la croissance économique et maximiser les avantages que présente l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine — la plus grande zone de libre-échange au monde. Le renforcement de la coopération et du commerce au niveau régional peut contribuer à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie sur le continent.

43. Au nombre des autres initiatives destinées à aider les membres de la CEA à faire face aux enjeux actuels et à renforcer leur résilience, on peut mentionner l'initiative « Surge » du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, grâce à laquelle les États reçoivent un appui spécialisé en matière d'analyse pour mettre en pratique les droits économiques, sociaux et culturels, et contribuer ainsi à

la réalisation de l'objectif de développement durable 1. Dans le cadre de cette initiative, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe se sont vu proposer une analyse budgétaire fondée sur les droits de l'homme, pour accompagner les efforts qu'ils mènent pour accroître leur marge de manœuvre budgétaire et faire face à leurs dépenses sociales, de manière à pouvoir lutter efficacement contre la pauvreté.

44. De nombreux efforts qui visaient à renforcer la résilience des populations vulnérables se sont attachés à garantir leurs droits à l'alimentation et à l'éducation dans un contexte de surendettement, notamment en plaidant pour la mise en place de filets de sécurité minimaux.

45. La population de plus en plus nombreuse de jeunes Africains, qui devrait atteindre 0,5 milliard d'ici 2050, constitue une chance de tirer parti d'un dividende démographique, même si elle pose également des défis en matière d'éducation, de formation et de création d'emplois décents. En mettant à profit l'économie numérique par la formation professionnelle, le développement de l'infrastructure numérique et la promotion de plateformes dédiées aux emplois décents, on peut ouvrir de nouvelles perspectives, pour les jeunes Africains en particulier.

IV. Recommandations pour la réalisation intégrée et accélérée de l'objectif de développement durable 1 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063

46. Tout programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance en Afrique doit s'appuyer sur un système de protection sociale bien développé. Le développement et l'intégration de systèmes de protection sociale plus complets sur le continent doivent rester des priorités de premier plan. Aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de sécurité sociale efficaces, comportant notamment des allocations familiales, des indemnités de chômage, des régimes de retraite et une couverture des soins de santé, conformes aux normes de l'OIT, comme la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102), et la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale de 2012, permet de renforcer les efforts visant à garantir aux citoyens une protection sociale complète et adéquate tout au long de leur vie.

47. L'objectif consistant à parvenir à un taux de couverture sociale de 40 % d'ici 2025, comme le prévoit la stratégie de l'OIT pour l'Afrique, doit être encouragé. Pour le mettre en œuvre, il est indispensable de prendre des mesures comme la réduction du travail informel, l'élaboration de stratégies d'élargissement de la protection sociale, la mise en place de socles nationaux de protection sociale pour tous et l'amélioration de la couverture et de la viabilité financière des régimes de protection sociale.

48. Pour faciliter l'élargissement de la couverture, il conviendrait d'envisager d'adopter une approche intégrée de la protection sociale, axée sur la lutte contre la pauvreté et la promotion de modèles traditionnels de protection sociale africains. Les gouvernements devraient collaborer avec les partenaires de développement compétents pour évaluer dans quelle mesure les systèmes traditionnels peuvent jouer un rôle déterminant dans les principaux domaines de la protection sociale. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), par exemple, aide les gouvernements à élaborer ou à mettre à jour leurs politiques, stratégies et programmes nationaux de protection sociale, l'objectif étant de veiller à ce qu'ils y prennent en compte les droits et les besoins des enfants³⁸.

³⁸ Voir, par exemple, UNICEF, Cadre du programme mondial de protection sociale de l'UNICEF (New York, 2019).

49. Les conflits, la fragilité et la vulnérabilité croissante aux effets des changements climatiques constituent de sérieux obstacles à la réduction de la pauvreté. Ces menaces peuvent toutefois être considérées comme une opportunité pour les parties prenantes de définir de nouveaux moyens d'empêcher les enfants de tomber dans la pauvreté ou de les aider à y échapper. Pour lutter contre la pauvreté des enfants, des solutions politiques équitables, fondées sur la responsabilisation et la bonne gouvernance, s'imposent et doivent garantir la génération, l'allocation et l'utilisation efficaces et équitables des ressources nationales dans les programmes et les secteurs directement bénéfiques aux enfants, notamment dans des domaines aussi essentiels que le développement de la petite enfance et la protection sociale. Des recherches et des analyses plus approfondies s'imposent pour comprendre les différents portefeuilles de mesures dont les pays ont besoin pour lutter contre la pauvreté infantile et pour élargir ces portefeuilles et réaliser les cibles de l'objectif de développement durable 1.

50. Pour contribuer à réduire la pauvreté, il importe d'optimiser les ressources disponibles pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels dans un contexte de surendettement croissant, de réserver les investissements aux services sociaux, à la sécurité et à la protection sociales et de protéger les droits de l'homme. L'ancrage des politiques économiques dans les droits de l'homme peut aider les gouvernements à faire des compromis difficiles dans un contexte de pression de la dette et de l'austérité, et ouvrir la voie à une rupture d'avec les politiques qui ont alimenté les inégalités et mis à mal la cohésion sociale.

51. À long terme, les compétences techniques de la main-d'œuvre disponible doivent être améliorées si l'on veut éviter le sous-emploi et le chômage qui maintiennent les gens dans la pauvreté.

52. Il est essentiel de s'attaquer aux facteurs structurels de gouvernance qui contribuent à engendrer la pauvreté et les inégalités. Il importe de bien comprendre les raisons qui expliquent la lenteur des progrès que la plupart des pays d'Afrique australe font pour atteindre l'objectif fixé dans la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, à savoir allouer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture pour lutter contre la pauvreté. En outre, des efforts devraient être faits pour comprendre le rôle des facteurs environnementaux, tels que les cyclones, les inondations et les sécheresses, et leur impact sur les populations touchées, y compris leur incidence sur l'insécurité alimentaire, dans les pays d'Afrique australe.

53. Il est indispensable de mener la réforme de l'architecture financière internationale sous l'angle du respect des droits de l'homme pour réduire la pauvreté, faire progresser les droits de l'homme et mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Pour faire des progrès dans la réduction de la pauvreté, il faut s'attaquer au coût élevé de la dette, réduire les taux d'intérêt et remédier aux taux élevés du service de la dette qui empêchent d'investir dans la réalisation des objectifs de développement durable ; réaliser des analyses de viabilité de la dette en tenant compte de la nécessité de disposer de marges de manœuvre budgétaires pour garantir les droits à la santé, à l'éducation et à la protection sociale ; et restructurer la dette de manière à donner la priorité au respect des obligations en matière de droits de l'homme.

V. Messages clefs

54. L'analyse intégrée des efforts déployés pour mettre en œuvre l'objectif de développement durable 1 et les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063 a permis de dégager les messages clefs suivants :

(a) Les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises récentes rendent difficile la réalisation de l'objectif de développement durable 1 en Afrique, en particulier dans les zones touchées par des conflits ;

(b) En raison du caractère interdépendant de la pauvreté, une approche holistique de la réduction de la pauvreté qui prend en compte les inégalités de revenus, les inégalités sociales et l'exclusion, s'impose ;

(c) La réduction de la pauvreté appelle des stratégies non conventionnelles de lutte contre la pauvreté qui responsabilisent les groupes vulnérables, réduisent leur vulnérabilité à la pauvreté et renforcent leur résilience aux chocs futurs, ainsi que des efforts visant à assurer une répartition plus équitable des revenus et des biens ;

(d) Il est indispensable de mettre en place des politiques et des programmes qui favorisent une croissance économique inclusive par la création d'emplois décents et la promotion de l'accès aux ressources et aux marchés et qui contribuent à une répartition équitable des bénéfices au profit des communautés marginalisées ;

(e) Pour lutter contre la pauvreté, il est essentiel de mettre en place des politiques qui permettent aux femmes et aux autres groupes vulnérables d'avoir un accès à une éducation de qualité et à des soins de santé sur un pied d'égalité ;

(f) La mise en place de systèmes de protection sociale solides, notamment de programmes de transferts monétaires, d'allocations de chômage et de services de soins de santé, est essentielle pour assurer la protection des populations vulnérables contre les chocs économiques et autres crises tout au long de leur vie ;

(g) La pauvreté des enfants peut être réduite si l'on veille à ce que les ressources nationales soient générées, allouées et dépensées de manière efficace, rationnelle et équitable dans des programmes et des secteurs qui profitent aux enfants, notamment le développement de la petite enfance et la protection sociale ;

(h) L'intégration des droits de l'homme dans l'architecture internationale financière, fiscale et de la dette pour garantir le maximum de ressources pour la défense des droits économiques et sociaux, y compris le droit à la protection sociale, peut contribuer à faire en sorte que personne — et aucun pays — ne soit laissé de côté ;

(i) L'amélioration de la mobilisation de ressources, la lutte contre les flux financiers illicites, la promotion de la transformation structurelle et l'adoption de mécanismes innovants pour stimuler les investissements et l'industrialisation dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sont essentielles pour faire reculer la pauvreté ;

(j) La promotion de la diversification économique dans des secteurs comme l'industrie manufacturière, la technologie et l'innovation peut stimuler le développement d'une économie plus inclusive et plus résiliente qui génère un plus grand nombre de possibilités d'emploi et qui contribue à réduire les inégalités ;

(k) Pour mesurer de manière précise la pauvreté multidimensionnelle, les inégalités et la vulnérabilité, il importe de disposer de données et d'analyses très détaillées.